

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 décembre 2021 à 19 heures 30 minutes Salle d'honneur

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOQUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annle, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s):

M. GONTIER Benjamin donne pouvoir à M. FLAJOLET André

Absent(s):

Excusé(s):

M. DELANNOY Michaël, M. GONTIER Benjamin

Secrétaire de séance : Mme MENARD Michèle

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Michèle MENARD est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les nouvelles mesures et restrictions sanitaires amènent à annuler tous les évènements prévus jusqu'à nouvel ordre.

La gestion des inondations a été compliquée mais toutes les forces mobilisées ont permis de gérer au mieux cet épisode.

Concernant le projet de réhabilitation des rues d'Aire et de Hurtevent, un tapis provisoire a été posé par la CABBALR. Un contrôle des limites de propriété domaine public/domaine privé va être lancé par la commune.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité.

Il est inscrit au compte-rendu, qu'avec l'accord de Monsieur Dominique GALLOIS, une délibération non prévue à l'ordre du jour du conseil du 14 décembre a été rattachée à celuici le 25 janvier 2021. Cette délibération est la délibération 2021-089 Décisions modificatives $n^{\circ}4$ — Annule et remplace les délibérations $n^{\circ}2021-074$ du 18/10/2021 et $n^{\circ}2021-084$ du 14/12/2021. Cette délibération a été prise à la demande du trésorier de Lillers afin de rééquilibrer en recettes et en dépenses le budget suite aux décisions modificatives susvisées.

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	50 %
С	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	50 %
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	50 %
С	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	50 %
С	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	50%
С	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	50%
Α	Attaché	Attaché principal	100 %

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide

D'ACCEPTER ses propositions

DE FIXER les taux de promotion détaillés dans le tableau ci-dessous

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-077 Création d'empiols et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du comité technique du 14 décembre 2021,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal en date du 14 avril 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal, un emploi de rédacteur territorial, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer un emploi d'adjoint technique dans le cadre de la promotion interne et de l'avancement de grade,

Considérant que les agents remplissent les conditions statutaires requises pour la promotion interne et l'avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La création d'un emploi d'attaché principal, permanent à temps complet
- La création d'un emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet

2021-078 Recensement 2022 : Recrutement des agents recenseurs et fixation de la rémunération

Les opérations de recensement partiel de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs et de fixer leur rémunération selon les modalités suivantes :

- Création de 7 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- Rémunération nette de
 - 1,50 € par feuille de logement
 - 0,80 € par bulletin individuel
 - 6 € par bordereau de district
 - 18 € par journée de formation
 - 0.50 € de prime forfaitaire par habitant
 - Indemnités kilométriques définies par district

- District 1 : 180 €

- District 3 : 250 €

- District 4 : 200 €

- District 5 : 250 €

- District 6 : 180 €

- District 7 : 80 €

- District 8 : 180 €

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

VALIDER ces propositions

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-079 Mise à disposition d'un terrain sis Allée Charles de Foucault : point d'apport volontaire Résidence Les Buissons

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de lotissement sis Allée Charles de Foucault porté par la société Terra Home, comprenant la vente de 22 parcelles viabilisées libres de constructeur.

Le projet développé par la société Terra Home intègre la création d'un point d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des déchets verts.

A cet effet, la société Terra Home sollicite la mise à disposition à titre gracieux de deux parcelles qui accueilleront ce point d'apport volontaire.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

VALIDER cette demande et de mettre à disposition de la société Terra home à titre gracieux les parcelles cadastrées AR 249 et AR 250 pour une superficie totale de 518 m² sises Allées Charles de Foucault

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-081 Fixation des tarifs municipaux 2022

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE et FIXE les tarifs municipaux pour l'année 2022 détaillés dans le tableau joint à la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-082 Tarifs de la cantine municipale

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 :

- Tarif Ticket 4,40 € le repas

- Tarif Forfait 3,76 € le repas

soit du 03/01/2022 au 31/03/2022 161.68 €

- Janvier 2022 53,89 €
 - Février 2022 53,89 €

- Mars 2022 53.90 €

soit du 01/04/2022 au 07/07/2022 169,20 €

- Avril 2022 56,40 €

- Mai 2022 56,40 €

- Juin 2022 56,40 €

soit du 01/09/2022 au 16/12/2022 199,28 €

- Sept 2022 49,82 €

- Oct 2022 49,82 €

- Nov 2022 49,82 €

- Déc 2022 49,82 €

Monsieur le Maire propose de rembourser la facturation au forfait au-delà d'une semaine d'absence sur présentation d'un certificat médical.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide

D'ACCEPTER ses propositions D'APPROUVER les tarifs proposés

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-083 Raccordement au tout à l'égout - Participation de la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place une aide pour le raccordement du tout à l'égout pour les Saint-Venantais ainsi qu'il suit :

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-086 MAPA Réalisation d'une résidence accueil sur le site de l'ancien hospice -Avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux de réalisation d'une résidence accueil sur le site de l'ancien hospice à Saint-Venant, Chemin de Ceinture.

L'émergence de contraintes et de besoins d'adaptations et de mises au point technique conduisent la maîtrise d'œuvre à proposer des avenants à certains lots du marché de travaux.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider les avenants suivants :

LOT 1 - DEMOLITION / GROS OEUVRE

Montant du marché 442 665.02 € HT

Avenant 10 836.16 € HT

Nouveau montant de marché 453 501.18 € HT

LOT 5 - METALLERIE

Montant du marché 122 131.47 € HT

Avenant 2 010,00 € HT

Nouveau montant de marché 124 141.47 € HT

LOT 7 - PLATRERIE / ISOLATION / MENUISERIES INTERIEURES

Montant du marché 223 932,85 € HT

Avenant 3 138,40 € HT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-088 Réhabilitation de la Rue d'Alre et de la Rue de Hurtevent par la création de chaucidou et de trottoirs - Demande de subventions auprès de partenaires institutionnels

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation de la Rue d'Aire et de la Rue de Hurtevent par la création de chaucidou et de trottoirs.

L'urbanisation le long des voies communales conduit à constater une cohabitation de plus en plus complexe, voire dangereuse, entre piétons et cyclistes d'une part, véhicules automobiles d'autre part.

Aussi, ces travaux, estimés à 1 251 954,65 € HT, visent plusieurs objectifs :

- Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier les scolaires, nombreux à emprunter ces voies pour se rendre aux écoles primaire et maternelle et au collège.
- Protéger les cyclotouristes nombreux sur ces routes
- Aménager des trottoirs
- Développer la cohésion urbaine et végétale en facilitant les aires d'infiltration
- Recalibrer les fossés qui permettent un écoulement paisible lors des fortes plujes.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de

SOLLICITER le Département au titre des déplacements doux et des amendes de police

SOLLICITER d'autres partenaires institutionnels afin de réduire la charge communale sur ce projet

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021-089 - Décisions modificatives n°4 - Annule et remplace les délibérations n°2021-074 du 18/10/2021 et 2021-084 du 14/12/2021

Le Conseil Municipal, Vu l'instruction budgétaire et comptable, Après en avoir délibéré,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement Dépenses

2031 Prog 107 42 800 €
2182 Prog 103 1 020 €
2188 Prog 104 4 000 €
2188 Prog 50 5 040 €
2315 Prog 107 251 701 €
1641 1 500 000 €
2315-041 5 040 €

Phase 10 : Aménagements intérieurs de la maison des associations

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 au marché de maîtrise d'œuvre

VALIDE les intitulés des phases 3 et 10 comme indiqués ci-dessus

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Point inondations: 75mm d'eau en 72h

La ZEC de l'Île et les zones de drainage ont fait leur travail mais un dysfonctionnement a eu lieu à cause du canal à grand gabarit : on a pu dénombrer 280 rejets sauvages dont certains ont été régularisés. La Lacque et la Vieille Lys sont en mauvais état.

Monsieur Guy Vanbergue interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'il n'y a pas de centre de vaccination à Saint-Venant

- Les pharmaciens et le Docteur Claboets assurent cette mission.

afait à SAINT-VENANT Le Maire, Les Produ